



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 avril 2018  
Français  
Original : anglais

**Pour information**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2018**

11-14 juin 2018

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017)**

#### *Résumé*

Le présent document, établi conformément à la décision 2014/8 du Conseil d'administration, dresse le quatrième bilan annuel de la mise en œuvre du Plan d'action 2014-2017 pour l'égalité des sexes. Il fait le point sur les progrès accomplis au regard des priorités du Plan d'action, des indicateurs et des critères de performance.

---

\* [E/ICEF/2018/8](#).

*Note* : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## I. Introduction

1. Le Plan d'action 2014–2017 pour l'égalité des sexes expose la feuille de route adoptée par l'UNICEF pour promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre de ses activités, conformément au Plan stratégique 2014–2017. La mise en œuvre du Plan s'est achevée en 2017, ce qui a donné lieu à une évaluation et une réflexion sur les progrès, les difficultés et les enseignements tirés qui guident désormais la mise en œuvre de la seconde phase du Plan, conjointement au nouveau Plan stratégique 2018–2021.

2. Le présent rapport décrit les tendances et les progrès enregistrés au cours du cycle 2014–2017. Durant ces quatre ans, le Plan d'action pour l'égalité des sexes a été l'instrument par lequel l'UNICEF a pu définir clairement les résultats attendus des programmes, réaliser des investissements institutionnels afin d'améliorer les ressources, le leadership, l'expertise et la responsabilité, et consolider ses partenariats, ses coalitions et sa présence dans le domaine de l'égalité des sexes sur la scène du développement international. Cette rétrospective montre que l'UNICEF a réussi à ancrer son rôle d'appui auprès des pays et de la communauté internationale en vue de favoriser l'égalité des sexes, et à renforcer ses propres capacités et sa responsabilité quant à ses programmes de promotion de l'égalité des sexes. Ces progrès restent toutefois inégaux. Par exemple, les activités ciblant les priorités des adolescentes ont été plus dynamiques que celles visant l'intégration des résultats en matière d'égalité des sexes. De même, l'expertise en matière d'égalité des sexes a plus progressé au niveau du siège et des régions qu'au niveau des pays. Plusieurs difficultés persistent, liées notamment à l'inefficacité des comptes rendus et à l'insuffisance des ressources affectées aux programmes de promotion de l'égalité des sexes. Les avancées restent toutefois importantes et tangibles, et ont permis d'améliorer sensiblement la vie et les droits des femmes et des enfants, tout en donnant à l'UNICEF les assises nécessaires pour accélérer ces efforts au cours de la phase suivante.

3. Au cours de la mise en œuvre du Plan d'action 2014–2017 pour l'égalité des sexes, l'UNICEF a contribué aux progrès manifestes de la prise en charge des femmes et des adolescentes pendant et après la grossesse, de l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), notamment l'hygiène menstruelle, et de l'accès à des services de protection et de lutte contre la violence, notamment en situation d'urgence. Les programmes de l'UNICEF ont sensiblement contribué à faire reculer le nombre de mariages d'enfants, à améliorer la nutrition des adolescentes et à amorcer une baisse du taux de mutilations génitales féminines et d'excision (MGF/E). Des progrès, certes plus lents, ont été accomplis dans d'autres domaines, notamment l'enseignement secondaire et les compétences des filles, la réduction du risque de VIH/sida chez les adolescentes, et la lutte contre la violence sexuelle et les autres formes de violence à l'égard des filles et des femmes. Au cours de la période 2018–2021, l'UNICEF devra trouver, en collaboration avec ses partenaires, des moyens plus efficaces, généralisables et durables pour répondre à ces enjeux et à d'autres problématiques, tout en accélérant les progrès dans les domaines où des résultats ont déjà été obtenus.

## II. Résultats des programmes

4. Le cadre programmatique du Plan d'action 2014–2017 repose sur une double approche, axée sur les priorités intersectorielles ciblant les adolescentes et sur l'intégration de l'égalité des sexes dans les sept domaines de résultats du Plan stratégique 2014–2017. Les quatre priorités intersectorielles présentées dans le Plan

d'action sont les suivantes : a) mettre fin aux mariages d'enfants ; b) promouvoir l'accès des filles à l'enseignement secondaire ; c) promouvoir la santé des adolescents en tenant compte des sexospécificités ; et d) lutter contre les violences sexistes dans les situations d'urgence. S'agissant de l'intégration du principe d'égalité des sexes dans les programmes, l'UNICEF a mis l'accent sur la qualité plutôt que la quantité, de manière à obtenir des résultats stratégiques ciblés dans les domaines où l'égalité des sexes représente une dimension essentielle.

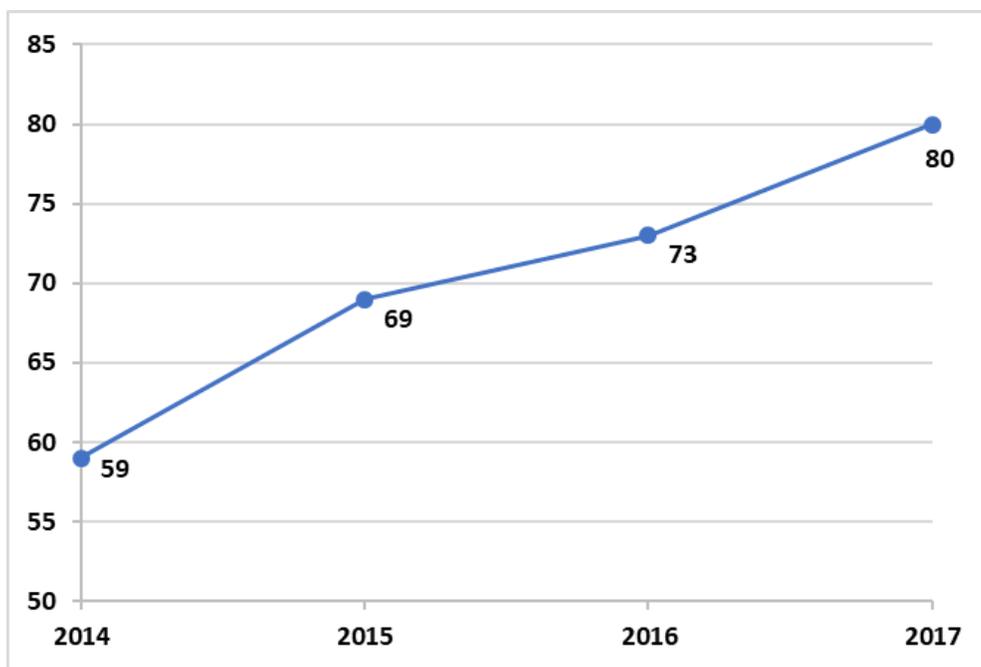
## **A. Priorités ciblées en matière d'égalité des sexes**

5. Les quatre domaines prioritaires ciblés ont été retenus en raison de leur potentiel de transformation pour les adolescentes. L'une des principales évolutions de ces quatre dernières années a été la mise en œuvre d'interventions intersectorielles axées sur l'égalité des sexes, afin de répondre aux difficultés interdépendantes auxquelles sont confrontées les adolescentes. Cela a permis de faire converger les programmes dans les quatre domaines et d'en augmenter l'efficacité. De nouvelles corrélations sont apparues, qui font ressortir, par exemple, le lien entre le taux de mariages précoces et le taux de réduction des grossesses chez les adolescentes, ou encore le rôle essentiel de l'enseignement secondaire dans la prévention du mariage d'enfants.

6. Les efforts intersectoriels visant à autonomiser les adolescentes ont également contribué à élargir la portée des activités à l'échelle nationale. Le projet Shout Out for Health, déployé en 2017 en Afrique du Sud par deux partenaires de l'UNICEF, la Children's Radio Foundation et Molo Songololo, a mis en œuvre des programmes axés simultanément sur l'égalité des sexes, la violence et la santé reproductive, lesquels ont permis de sensibiliser plus de 700 000 jeunes par l'intermédiaire d'émissions de radio communautaires. En Inde, le feuilleton télévisé AdhaFULL, produit par l'UNICEF et l'association Media Action de la British Broadcasting Company (BBC), remet en cause les stéréotypes liés au genre en évoquant des thèmes interconnectés tels que le mariage d'enfants, la nutrition et l'éducation des filles. Fin 2017, il avait attiré 121 millions de téléspectateurs.

7. Le nombre de pays dont les programmes ciblaient au moins deux de ces priorités est passé de 59 en 2014 à 80 en 2017, signe que les corrélations entre les priorités relatives à l'égalité des sexes chez les adolescentes sont mieux prises en compte.

Figure I  
**Nombre de bureaux de pays ciblant au moins deux des priorités relatives à l'égalité des sexes chez les adolescentes, 2014–2017**



#### **Mettre fin aux mariages d'enfants**

8. Ces quatre dernières années, l'UNICEF a occupé des fonctions directionnelles et collaboratives au sein de partenariats mondiaux, régionaux et nationaux visant à attirer davantage l'attention sur le mariage d'enfants, à accroître les financements et à accélérer les interventions pour mettre fin à cette pratique. Il est encourageant de constater que le nombre de mariages d'enfants commence à décliner plus rapidement dans les pays présentant un taux de risque élevé, et où les acteurs nationaux, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres partenaires s'efforcent, depuis de nombreuses années, d'accélérer l'élimination de cette pratique, notamment au Bangladesh, en Éthiopie, en Inde et en Zambie. Les derniers chiffres indiquent que le pourcentage de femmes mariées durant l'enfance a reculé de 15 % ces dix dernières années, passant de une femme sur quatre à environ une femme sur cinq, la baisse la plus importante intervenant en Asie du Sud. En Inde, le risque qu'une fille soit mariée avant l'âge de 18 ans est passé de presque 50 % à 30 %, et en Éthiopie, d'environ 60 % à 40 % au cours de la dernière décennie.

9. Au cours de la période 2014–2017, l'UNICEF et ses partenaires ont contribué à la codification de l'engagement des pays en faveur de l'élimination du mariage d'enfants, notamment dans les objectifs de développement durable, dont la cible 5.3 est expressément consacrée au mariage d'enfants. Lancé en parallèle, le Programme mondial conjoint FNUAP-UNICEF visant à accélérer la lutte contre le mariage d'enfants couvre 12 pays des régions Asie et Pacifique, Afrique de l'Est et Afrique australe, Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), et Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Son cadre d'activité et de résultats a permis d'accélérer le déploiement d'interventions plus cohérentes, solides, généralisables et reposant sur des données probantes dans les 12 pays membres, de favoriser la mise en place d'initiatives régionales couvrant de nombreux pays en Amérique latine et dans les Caraïbes, en

Europe et en Asie centrale, et d'étendre la portée du programme aux zones en situation d'urgence de la région MENA.

10. En 2017, 64 pays de programme de l'UNICEF ont spécifiquement inscrit l'élimination du mariage d'enfants au rang de leurs priorités de programme, soit 20 de plus qu'en 2014. Trente-sept de ces pays ont approuvé des plans d'action nationaux de lutte contre le mariage d'enfants, contre seulement 18 en 2014, signe que les États se sont emparés de cette question et se mobilisent davantage. Douze pays ont mené une analyse des coûts et établi un budget, contre seulement deux en 2014. L'UNICEF a soutenu la préparation desdits plans en mettant à la disposition des pays un cadre de calcul des coûts, de suivi et d'évaluation (comme au Népal) et en procédant à une analyse budgétaire en collaboration avec les ministères nationaux (au Bangladesh).

11. Le travail de plaidoyer et d'appui effectué par l'UNICEF a également provoqué des changements en matière de planification et de politiques dans des pays ne participant pas au programme mondial. Ainsi, en 2017, le FNUAP, Plan International, l'UNICEF et leurs partenaires ont soutenu l'adoption d'une loi interdisant le mariage précoce au Honduras. En République dominicaine, l'UNICEF a appuyé les efforts visant à rehausser l'âge minimum légal du mariage à 18 ans et à faire évoluer les perceptions vis-à-vis du mariage d'enfants au moyen d'une campagne publique, diffusée sous forme de feuilleton télévisé auprès de 23 millions de téléspectateurs.

12. Le fait de donner aux filles davantage de possibilités d'accéder à l'éducation, à des compétences pratiques et aux services de santé permet de prévenir le mariage d'enfants, mais également d'atténuer les conséquences négatives sur les filles déjà mariées. Au cours de la période 2016–2017, les programmes menés par l'UNICEF ont permis à plus de deux millions d'adolescentes exposées au risque de mariage précoce d'acquérir des compétences pratiques et de recevoir un soutien à la scolarisation. En Inde, près d'un million d'adolescentes ont pu acquérir des compétences pratiques visant à les faire gagner en autonomie et à réduire le nombre de mariages d'enfants.

13. Dans le cadre de son Plan d'action 2014–2017 pour l'égalité des sexes, l'UNICEF a diffusé des messages communautaires sur le mariage d'enfants auprès de 11,6 millions de personnes dans 66 pays, notamment par l'intermédiaire de séances de dialogue, de pièces de théâtre interactives et de campagnes dans les médias de masse. Le plaidoyer et les partenariats avec les chefs religieux et traditionnels se sont également avérés essentiels pour faire évoluer les mentalités et mobiliser contre cette pratique. En 2017, au Yémen, l'UNICEF est intervenu auprès de plus de 33 000 hommes, femmes et enfants, grâce à des pièces de théâtre interactives axées sur le mariage d'enfants et la violence sexiste. En Inde, l'État du Bihar, qui affiche un taux élevé de prévalence du mariage d'enfants, a lancé la première initiative interorganisations à grande échelle visant à mettre fin à cette pratique. Plus de 600 000 membres du gouvernement, environ 10,4 millions d'adolescents et quelque 24 millions de personnes en général ont été sensibilisés à cette question par le biais de campagnes médiatiques intensives et de la mobilisation communautaire.

### **Promouvoir l'accès des filles à l'enseignement secondaire**

14. L'accès des filles à l'enseignement secondaire au niveau mondial a progressé sur la période 2014–2017. Le taux de scolarisation des filles dans le premier cycle du secondaire est en hausse, et le pourcentage de pays dans lesquels les filles sont désavantagées est passé de 41 % en 2014 à 36 % en 2017. Dans le même temps, le pourcentage de pays offrant le même accès à l'enseignement secondaire aux femmes

et aux hommes est passé de 38 à 35 % entre 2013 et 2017, une baisse qui souligne la complexité de faire progresser l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation.

15. L'engagement des États en faveur de l'accès des filles à l'enseignement secondaire s'est renforcé au cours de la mise en œuvre du Plan d'action 2014–2017 pour l'égalité des sexes. Le nombre de pays de programme dans lesquels l'enseignement secondaire des filles était prioritaire et doté d'un budget est passé de 27 à 35 % entre 2013 et 2017. Cinquante-huit pays de programme de l'UNICEF ont mis sur pied des interventions visant à faire progresser la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire, contre 30 en 2014. L'UNICEF appuie le renforcement des systèmes et la mise en place d'interventions ciblées, en vue d'éliminer les obstacles financiers et les préjugés sexistes qui empêchent les filles d'être scolarisées dans le secondaire, de rendre l'enseignement et l'apprentissage plus respectueux de l'égalité des sexes, de mobiliser davantage les communautés et de renforcer les compétences pratiques des filles.

16. Au cours de la période 2014–2017, 14 pays de cinq régions ont coordonné leurs efforts visant à faire de l'enseignement secondaire des filles une priorité, au moyen de programmes intersectoriels, de la signature de nouveaux partenariats, de la production de données probantes fiables et d'un plaidoyer concerté. Au Niger, les interventions de plaidoyer ont abouti à la publication d'un décret présidentiel portant jusqu'à 16 ans l'instruction obligatoire pour les filles, une étape importante vers le respect du droit des filles à l'éducation, dans un pays où plus de 90 % des filles les plus pauvres en âge de fréquenter le premier cycle du secondaire ne sont pas scolarisées.

17. L'UNICEF a contribué à renforcer la prise en compte de l'égalité des sexes au sein des systèmes éducatifs. En 2017, l'Initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles (UNGEI), le Partenariat mondial pour l'éducation et l'UNICEF ont publié des orientations relatives à la préparation de plans sectoriels pour l'éducation respectueux de l'égalité des sexes, en vue d'améliorer les plans et budgets nationaux. Un atelier animé par l'UNGEI, auquel ont participé des délégations gouvernementales d'Afghanistan, du Bhoutan, des Maldives, du Népal et du Pakistan, a permis de renforcer les capacités des régions en matière de planification sectorielle dans le respect de l'égalité des sexes.

18. Dans plusieurs pays, l'UNICEF a aidé les familles à surmonter les obstacles financiers à l'accès des filles à l'éducation, en soutenant la mise en place de dispositifs de versements d'allocations permettant aux filles de poursuivre leur scolarité. Au Nigéria, ce dispositif, mis en place avec le soutien de l'UNICEF, a engendré une hausse nette de 30 % de la scolarisation des filles, selon l'évaluation d'impact. À Madagascar, plus de 100 000 filles de sept régions ont bénéficié de telles allocations dans le cadre du programme Let Us Learn. Cela a permis à plus de 21 000 filles déscolarisées de suivre des cours de rattrapage et réintégrer un cursus normal. Au Maroc, où ont été organisées des séances de sensibilisation et des journées portes ouvertes pour les familles dans les établissements scolaires, le taux de transition des filles vers les études supérieures est passé de 35 % en 2016-2017 à 54 % en 2017-2018. Au Swaziland, l'UNICEF a soutenu le déploiement par le gouvernement de programmes d'éducation à la sexualité dans 122 établissements d'enseignement secondaire, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le FNUAP.

19. L'UNICEF a aidé les filles à acquérir des compétences utiles et a soutenu la mise en place par les gouvernements de programmes de renforcement des compétences respectueux du principe d'égalité des sexes, permettant ainsi aux filles d'obtenir un

emploi décent à l'issue de leur scolarité. Au Népal, 34 000 adolescents, dont plus de la moitié de filles, ont pu acquérir des compétences sociales et financières, et accéder à des espaces leur permettant d'élargir leur réseau social et de valoriser leur employabilité. Au Liban, en 2017, 19 000 filles ont participé à des projets axés sur les technologies de l'information, tels que Girls Got IT, pour les encourager à choisir une carrière scientifique (sciences, technologie, sciences de l'ingénieur et mathématiques).

20. Parmi les efforts entrepris pour maintenir les filles dans le système éducatif, la lutte contre la violence sexiste en milieu scolaire est devenue une priorité. En s'appuyant sur ses recherches menées en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Togo et en Zambie, l'UNICEF a recommandé des actions nationales, qui sont actuellement mises à l'essai dans plusieurs pays. En Éthiopie, ces recherches ont permis d'intégrer des données pertinentes dans le système de gestion de l'information de l'éducation nationale en 2016-2017. Par conséquent, le nombre d'établissements assurant le recueil et la communication des données relatives à la violence sexiste en milieu scolaire a augmenté, passant de 478 en 2016 à 580 en 2017. En collaboration avec le gouvernement de Sierra Leone, l'UNICEF a élaboré et testé un guide national sur la sécurité en milieu scolaire dans 924 établissements d'enseignement secondaire, afin d'améliorer les conditions de sécurité et de former les chefs d'établissement, les enseignants et les mentors des élèves.

#### **Promouvoir la santé des adolescents dans le respect de l'égalité des sexes**

21. De 2014 à 2017, l'UNICEF a participé à un mouvement visant à accorder une plus grande priorité à la santé des adolescents, dans le respect de l'égalité des sexes, aux niveaux mondial et national. L'objectif était d'accroître les financements et de faciliter l'accès des adolescents, en particulier des filles, à des informations et des prestations de santé adaptées à leurs besoins. L'UNICEF a beaucoup contribué à l'intégration de la santé des adolescents dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans la stratégie du programme « Toutes les femmes, tous les enfants », au même titre que la santé reproductive, maternelle, néonatale et de l'enfant. L'organisation est l'un des principaux membres du partenariat H6 « Toutes les femmes, tous les enfants ». En mai 2017, elle a publié une note d'orientation pour appuyer la mise en œuvre au niveau national de l'Action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents. Elle a aussi régulièrement contribué aux travaux de la commission sur la santé des adolescents de la revue *The Lancet* et lui a apporté son expertise.

22. Le renforcement des engagements pris aux niveaux mondial et national permet d'améliorer significativement la santé des adolescentes. Le nombre de pays dans lesquels au moins 80 % des adolescentes âgées de 15 à 19 ans peuvent accoucher avec l'aide d'un(e) professionnel(le) est passé de 39 en 2013 à 71 en 2017. De même, le nombre de pays dans lesquels au moins 80 % des filles âgées de 15 à 19 ans sont prises en charge durant la grossesse est passé de 21 à 35 sur la même période. Étant donné qu'aujourd'hui encore, une adolescente sur cinq devient mère, cette amélioration sensible de la couverture des soins prénatals contribue de manière essentielle au respect du droit élémentaire des filles en matière de santé reproductive. L'UNICEF a aidé les gouvernements à élaborer et mettre en œuvre des plans de réduction des grossesses précoces ; 101 pays ont indiqué qu'ils avaient préparé un tel plan et un budget en 2017, contre 83 en 2014.

23. Le Plan d'action 2014–2017 envisage la santé des adolescents dans le respect de l'égalité des sexes, en tenant compte de ses différentes composantes, notamment les

grossesses précoces et d'autres aspects importants relatifs à la puberté et à la santé reproductive (réduction de l'anémie, gestion de l'hygiène menstruelle [GHM] et prévention du VIH/sida). Les bureaux de pays de l'UNICEF se montrent de plus en plus favorables à cette approche. En 2017, 90 programmes de pays ont accordé la priorité à la santé des adolescents dans le respect de l'égalité des sexes, contre 62 en 2014.

24. Au cours de la période 2014–2017, l'UNICEF a soutenu la création et la mise en œuvre de cadres nationaux relatifs à la santé des adolescentes dans le respect de l'égalité des sexes, fondés sur une approche interconnectée et à composantes multiples. En 2017, la Thaïlande a mis en œuvre son premier cadre complet de promotion de la santé et de la participation des adolescents ; de son côté, l'Ouganda a finalisé son Cadre stratégique multisectoriel relatif à la santé des adolescentes, qui vise notamment la lutte contre le VIH/sida, les grossesses précoces et la violence à l'égard des enfants. L'Argentine a mis au point un Plan national de réduction des grossesses précoces non désirées, qui tient compte de la perception des adolescentes concernant la grossesse, le suicide et les abus sexuels, et a introduit des politiques et des protocoles de santé appropriés.

25. L'utilité des prestations de santé visant les adolescents, aussi bien les filles que les garçons, dans le respect de l'égalité des sexes, de même que l'importance d'impliquer directement les jeunes dans la prise en charge de leur santé, se manifestent dans l'accroissement du nombre et de la portée des plateformes numériques consacrées au sujet mises en place par les programmes de l'UNICEF, lesquelles s'adressent spécifiquement aux adolescents et encouragent la participation communautaire à grande échelle. En Argentine, l'UNICEF a lancé le site « Hablemos de Todo », afin de sensibiliser les adolescents aux questions de santé sexuelle et reproductive, d'égalité des sexes, de violence, de suicide et de toxicomanie. Le site a reçu plus de 120 000 visites en seulement six mois, et l'UNICEF a pu répondre à plus de 1 300 questions grâce au chat disponible sur le site. De même, en Thaïlande, la collaboration de l'UNICEF avec le site *lovecaresation.com*, mis en place par la Fondation Path2Health, a permis d'informer 150 000 adolescents sur la santé sexuelle, reproductive et mentale, et d'offrir à 2 500 d'entre eux un accès en ligne à des services de conseil et d'orientation. Près de 2 millions d'adolescents ont également reçu des informations relatives à la santé reproductive et aux services de santé adaptés aux jeunes grâce à la publication en ligne de la bande dessinée à succès *Teen Mom*.

26. Plusieurs pays se sont tournés vers la plateforme U-Report pour informer largement les adolescents sur la santé et les services à leur disposition, et susciter des discussions autour de questions taboues, telles que la GHM. Au Mozambique, l'initiative SMS Biz permet aux jeunes d'accéder à des informations et services personnalisés sur la santé sexuelle et reproductive, le VIH et la violence sexiste. En juin 2017, l'initiative avait aidé plus de 100 000 jeunes âgés de 10 à 24 ans, soit plus du double de son objectif initial. À l'heure actuelle, les conseillers reçoivent et traitent environ 5 000 demandes par jour.

27. Ces quatre dernières années, la gestion de l'hygiène menstruelle est devenue l'un des domaines d'action prioritaires des programmes de l'UNICEF. De plus en plus de pays reconnaissent la corrélation entre les résultats en matière de GHM et l'éducation des filles, la violence sexiste en milieu scolaire, l'éducation à la puberté et à la sexualité, et l'évolution des normes sexospécifiques au sein des communautés. Le nombre de pays mettant en œuvre des programmes EAH axés sur la GHM en milieu scolaire a doublé, passant de 22 à 44 entre 2014 et 2017. En 2017, l'UNICEF a

directement soutenu la mise en place de programmes EAH adaptés aux besoins des filles dans 7 835 établissements scolaires, portant à plus de 50 000 le nombre d'écoles bénéficiaires au cours de la période 2014–2017.

28. En 2017, la Zambie a procédé à l'aménagement de toilettes séparées et d'installations de GHM dans 104 écoles primaires. Environ 19 000 filles en ont bénéficié. En Sierra Leone, les équipes de programmes EAH ont construit des latrines dotées d'espaces dédiés à la GHM dans 226 écoles primaires, pour près de 21 000 adolescentes. Au Cambodge et en Jordanie, l'UNICEF, en collaboration avec les ministères nationaux, a élaboré des normes EAH en milieu scolaire qui tiennent compte des sexes, comprennent des orientations en matière de GHM et garantissent l'accessibilité des installations aux personnes handicapées.

29. L'UNICEF a aidé les gouvernements à mettre au point des supports d'enseignement et d'apprentissage destinés à préparer les filles à la menstruation, et à chasser les idées reçues et la stigmatisation. En Érythrée, le gouvernement a noué un partenariat avec l'Union nationale des femmes érythréennes, permettant à 110 000 adolescentes de recevoir des informations et des produits d'hygiène menstruelle en 2017. En Afghanistan, l'UNICEF a soutenu la réforme des programmes scolaires en vue d'y intégrer des cours d'éducation à la GHM dès la cinquième année (au lieu de la huitième année), ainsi que la diffusion auprès des hommes et des garçons d'albums illustrés visant à supprimer la stigmatisation entourant la menstruation.

30. La réduction de l'anémie chez les adolescentes reçoit également une priorité accrue. En 2017, 56 pays ont préparé des plans de réduction de l'anémie chez les filles, contre 27 en 2013. La même année, l'Afghanistan a distribué, avec l'aide de l'UNICEF, des suppléments hebdomadaires en acide folique et en fer à 1,5 million d'adolescentes (soit environ 95 % des filles scolarisées) dans 33 provinces. En Inde, 35,5 millions d'adolescents, garçons et filles, en ont bénéficié. En octobre 2017, le Ghana a lancé un programme de supplémentation en fer et en acide folique chez les filles, dont ont bénéficié chaque semaine 600 000 adolescentes âgées de 10 à 19 ans, par le truchement des établissements scolaires et des centres de santé.

31. Les progrès en matière de lutte contre le VIH/sida sont mitigés, les adolescents étant toujours exposés à un niveau de risque inacceptable. En 2017, 31 pays ont communiqué des données ventilées par sexe relatives au dépistage du VIH et à l'accompagnement des adolescents, contre 18 en 2013. Le nombre de pays dotés de politiques nationales de dispense d'une éducation à la sexualité et d'un apprentissage des compétences pratiques dans les classes supérieures du primaire pour lutter contre le VIH a lui aussi augmenté, passant de 28 à 35 entre 2013 et 2017. Les progrès ont été plus modérés s'agissant des pays dotés de stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida prévoyant des interventions d'une efficacité avérée, à fort impact et fondées sur des données probantes pour lutter contre le VIH chez les adolescents, dont le nombre est passé de 26 à 33 au cours de la même période.

32. En 2017, la Zambie a mis en place un Cadre stratégique national de lutte contre le sida et une Stratégie en faveur de la santé des adolescents pour la période 2017–2021 : ces deux initiatives complémentaires prévoient des services de dépistage et de conseil en matière de VIH, la distribution de préservatifs et l'administration de traitements antirétroviraux. En Afrique du Sud, l'UNICEF a contribué à l'élaboration de la campagne « She Conquers », menée par le gouvernement. Cette dernière cible les adolescentes et les jeunes femmes, et intervient sur plusieurs fronts : éviter les nouvelles infections à VIH ; réduire le nombre de grossesses précoces ; lutter contre

la violence sexiste ; empêcher la déscolarisation des filles ; et leur offrir des perspectives économiques.

### **Lutter contre la violence sexiste dans les situations d'urgence**

33. En 2017, 52 bureaux de pays, soit 11 de plus qu'en 2014, ont accordé une priorité spécifique à la lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence, une hausse qui reflète le nombre et l'ampleur des crises humanitaires survenues cette année-là. De son côté, l'UNICEF a déployé des interventions de lutte contre la violence et de réduction des risques auprès de 3,6 millions de femmes et d'enfants, notamment au Bangladesh, au Liban, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud.

34. En 2017, l'UNICEF a ouvert, en partenariat avec Social Development Direct, un centre d'assistance axé sur la violence sexiste dans les situations d'urgence. Celui-ci vise à épauler le personnel de l'UNICEF et de ses partenaires, qu'ils soient spécialistes de la violence sexiste ou non, en répondant rapidement à leurs questions et en leur donnant accès à des analyses et des données factuelles. En outre, l'UNICEF a augmenté ses capacités dans 16 pays à haut risque, afin de prévenir et de lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Plus de 1,6 million de femmes et d'enfants ayant subi ou risquant de subir des violences sexuelles ont pu bénéficier de services de soutien multisectoriels. En 2017, l'UNICEF a ouvert de nouveaux espaces sûrs pour les femmes et les enfants, et soutenu les activités des lieux existants. Plus de 60 000 femmes et filles ont pu profiter de ces espaces au Liban, et plus de 10 000 en Iraq. En République arabe syrienne, l'UNICEF et le FNUAP ont ouvert un centre d'accueil protégé pour les femmes et les enfants ayant subi des violences, où ces derniers bénéficient d'un hébergement provisoire sécurisé, d'un accompagnement psychologique spécialisé, ainsi que de services de santé, d'éducation et d'aide juridique.

35. Le renforcement des systèmes en vue d'améliorer la prestation des services de base constitue un volet d'intervention essentiel des programmes de lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. En 2017, les formations prodiguées aux prestataires de services couvraient les thèmes suivants : prise en charge clinique des survivants de viol ; gestion des cas ; accompagnement des enfants survivants ; orientation en toute sécurité des bénéficiaires ; et prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En Croatie, l'UNICEF a intégré la question de la violence dans les situations d'urgence dans un programme complet de préparation aux situations d'urgence destiné au personnel de première ligne de la Croix-Rouge. En Iraq, des équipes mobiles ont été formées à la prise en charge des survivantes de violence et, en collaboration avec le FNUAP, l'UNICEF a réussi à convaincre le gouvernement d'avaliser les protocoles de prise en charge clinique des survivantes de viol. Enfin, en Jordanie, l'organisation a soutenu l'amélioration de la qualité des services fournis aux survivantes de violence, conformément aux normes internationales et aux protocoles nationaux.

36. La collaboration avec le secteur EAH demeure une priorité, en particulier dans les domaines de la GHM, de la distribution de trousseaux d'hygiène féminine, de l'élimination des obstacles empêchant les filles et les femmes d'accéder aux services, et de la participation des femmes à l'élaboration des interventions. En République arabe syrienne, les femmes vivant dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées ne peuvent se rendre aux sanitaires en toute sécurité la nuit, faute d'éclairage suffisant.

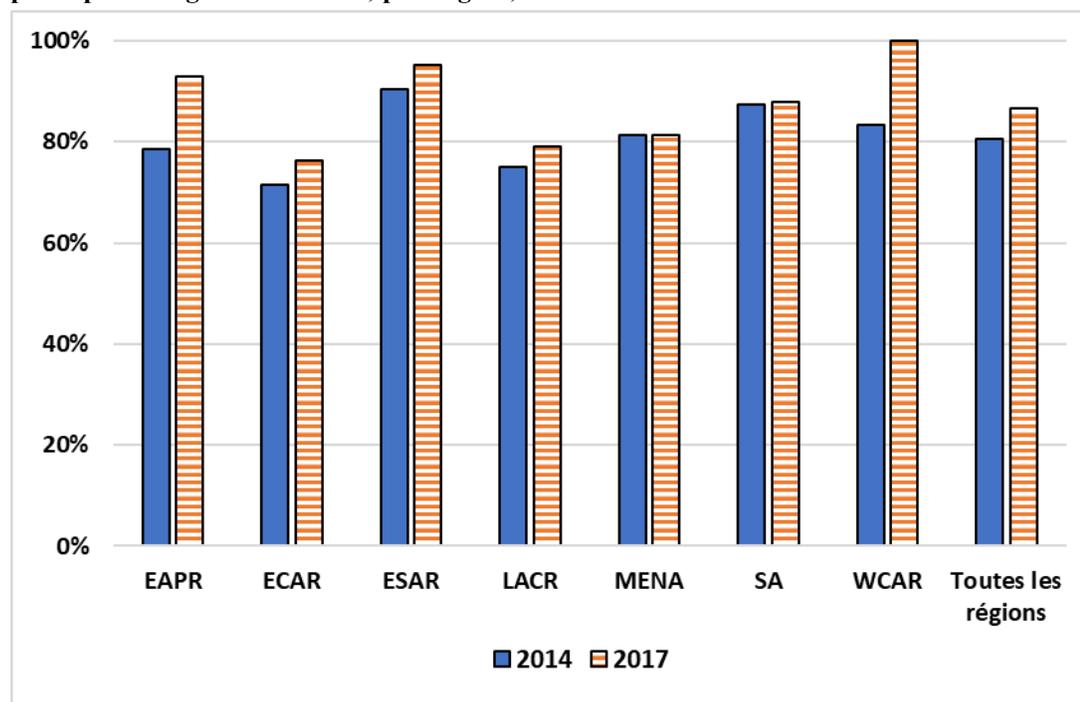
Informé de ce problème, l'UNICEF a équipé les latrines d'un éclairage solaire et a distribué aux femmes et aux filles des lampes portatives.

37. Globalement, les résultats dans les domaines d'action prioritaires auprès des adolescentes ont bien – quoique insuffisamment – progressé. En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF a mis en évidence l'importance de tenir compte des liens unissant les différents aspects de la vie des adolescentes. Pourtant, seul un petit nombre de pays a accéléré ses investissements et le renforcement des systèmes nationaux et infranationaux essentiels, tels que l'éducation, la santé et la protection sociale. Les possibilités de financement envisageables font défaut, de même que la capacité des pays à fournir aux adolescentes des services de qualité susceptibles de les aider à surmonter les préjudices liés au genre profondément ancrés auxquels elles sont confrontées, et que la pauvreté, l'identité ethnique, les conflits et le handicap ne font qu'aggraver. Dans le cadre du Plan d'action 2018–2021 pour l'égalité des sexes, l'UNICEF cherchera à établir des partenariats et à introduire des solutions et des ressources à grande échelle, qui soient à même d'aider la plus grande génération d'adolescentes de l'Histoire.

## **B. Intégration du principe de l'égalité des sexes**

38. En 2017, 87 % de l'ensemble des programmes de pays de l'UNICEF tenaient compte d'au moins un résultat d'intégration du principe de l'égalité des sexes, contre 80 % en 2014 (voir figure II). Pour de nombreuses organisations, il est parfois difficile de définir le concept d'« intégration » en termes concrets et facilement transposables aux programmes. Il apparaît cependant qu'au cours des deux dernières années de mise en œuvre du Plan d'action, les bureaux de pays de l'UNICEF de presque tous les secteurs ont commencé à envisager la portée et la qualité des programmes de promotion de l'égalité des sexes de manière plus définissable et concrète.

Figure II  
**Pourcentage de pays tenant compte d'au moins un résultat d'intégration du principe de l'égalité des sexes, par région, 2014 et 2017**



*Abréviations* : EAPR : Asie de l'Est et Pacifique ; ECAR : Europe et Asie centrale ; ESAR : Afrique de l'Est et Afrique australe ; LACR : Amérique latine et Caraïbes ; MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord ; SA : Asie du Sud ; WCAR : Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

### Santé, nutrition et VIH/sida

39. Les interventions de l'UNICEF dans les domaines de la santé, de la nutrition et de la lutte contre le VIH/sida contribuent à l'amélioration des soins de santé maternelle au niveau national. Ces quatre dernières années, l'UNICEF a multiplié les interventions auprès des pays, afin d'améliorer les politiques, les plans et la couverture des services essentiels, tels que les soins prénatals, l'accouchement assisté par un(e) professionnel(le), la prise en charge des cas de tétanos maternel et néonatal, ainsi que la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (PTME). Au début de la mise en œuvre du Plan d'action 2014–2017 pour l'égalité des sexes, la qualité des soins maternels et les obstacles auxquels sont confrontées les femmes – aussi bien les patientes souhaitant une prise en charge pour elles-mêmes et/ou leurs enfants que les prestataires de services de santé – n'étaient pas systématiquement envisagés du point de vue de l'égalité des sexes. De même, la ventilation par sexe des données relatives à la santé et la survie de l'enfant, ainsi que l'étude des pratiques discriminatoires étaient irrégulières. Mais, ces deux dernières années, ces aspects essentiels de l'égalité des sexes sont progressivement devenus des principes importants au sein des programmes, une évolution encourageante qui permettra de poursuivre les améliorations dans le cadre du nouveau plan d'action (2018-2021).

40. L'UNICEF a contribué à asseoir les progrès en matière de santé maternelle et néonatale à l'échelle mondiale. Le taux de couverture relatif aux principaux indicateurs affiche une nette progression, dépassant même les objectifs. En 2017, au moins 80 % des naissances vivantes ont été effectuées avec l'assistance d'un(e)

professionnel(le), soit presque le double par rapport à 2014 (51), d'après les données communiquées par 98 pays de programme (au lieu des 60 initialement visés). De même, le taux de couverture minimum de 80 % pour les soins prénatals aux femmes enceintes a été atteint dans 52 pays, contre 18 en 2013, soit au-delà de la cible fixée (25). Le tétanos maternel et néonatal a lui aussi reculé. Trois pays supplémentaires (l'Éthiopie, Haïti et les Philippines) ont réussi à l'éradiquer, ce qui porte le nombre de pays l'ayant éliminé à 44 en 2017, l'objectif étant d'atteindre 59 pays d'ici à 2020.

41. Les résultats en matière de lutte contre le VIH chez les mères sont également positifs. Le nombre de pays dans lesquels au moins 80 % des femmes enceintes vivant avec le VIH reçoivent un traitement antirétroviral à vie a considérablement augmenté, passant de seulement un pays en 2013 à 11 en 2017. Dans les situations de crise humanitaire, le taux de couverture de la PTME est passé de 54 % en 2014 à 81 % en 2017.

42. Les progrès des pays de programme sont en revanche plus lents en ce qui concerne l'examen des politiques de nutrition du point de vue de l'égalité des sexes, ou le renforcement des systèmes nationaux de gestion de l'information visant à permettre la ventilation par sexe des données relatives à la nutrition. Sur la période 2014–2017, le nombre de pays ayant analysé les données de leurs stratégies de nutrition par sexe est passé de 22 à 28, tandis que le nombre de pays faisant état de systèmes de données sur la nutrition ventilées par sexe est passé de 92 à 96, atteignant presque l'objectif des 100 pays.

43. L'initiative « Chaque mère, chaque nouveau-né », que l'UNICEF a commencé à mettre en œuvre dans les établissements de santé du Bangladesh, du Ghana et de la République-Unie de Tanzanie en 2014 et 2015, constitue l'un des progrès les plus encourageants en matière d'intégration de l'égalité des sexes. Elle vise notamment la prestation de soins de santé maternelle respectueux et axés sur la dignité des patientes, en améliorant les compétences de communication interpersonnelle des prestataires et la disponibilité de sanitaires fonctionnels. En raison des bons résultats obtenus dans les pays précités, l'initiative a été étendue à huit autres pays en 2017 (Côte d'Ivoire, Éthiopie, Inde, Indonésie, Malawi, Nigéria, Ouganda et Pakistan).

44. D'autres domaines d'intervention qui contribuent à intégrer efficacement le principe d'égalité des sexes dans les services de santé ont vu le jour, notamment : l'élimination des obstacles financiers et liés à la mobilité auxquels sont confrontées les femmes ; l'amélioration de la participation des femmes à la prise des décisions concernant leur santé et celle de leurs enfants, et de leur influence sur ces choix ; et la reconnaissance du rôle des femmes en tant que prestataires de services de santé. Au Kenya, le programme « Imarisha Afya ya Mama na Mtoto », lancé en 2014 dans le comté de Kakamega, octroie des allocations en espèces sur deux ans aux femmes enceintes et allaitantes vulnérables, afin de les inciter à recourir aux services de santé maternelle et de l'enfant. Déployé dans 25 établissements de santé avec l'appui de l'UNICEF, il a recensé plus de 30 000 bénéficiaires. En parallèle, l'UNICEF a soutenu l'adoption d'une loi sur la santé maternelle, néonatale et de l'enfant dans le comté. Désormais, 3 % de son budget de santé annuel sont affectés à ces allocations, et au moins 1,5 % à l'indemnisation des bénévoles de santé communautaires, lesquels sont majoritairement des femmes.

45. Le nombre de pays analysant les estimations relatives à la mortalité infantile et de l'enfant en fonction du sexe stagne à 42 depuis 2014, bien en deçà de l'objectif de 62 pour 2017. Mais, ces deux dernières années, la résorption de l'écart entre les sexes en matière de mortalité et de soins néonataux, dans les pays où celui-ci est important

(Bangladesh, Inde, etc.), est devenue un axe de travail prioritaire de l'UNICEF. En Asie du Sud, le taux d'admission des garçons dans les structures de santé est supérieur à celui des filles de 20 à 25 %, un écart qui dénote une préférence généralisée pour les garçons. L'UNICEF mène actuellement une étude multipays sur les obstacles liés au sexe, en vue de repérer les facteurs parentaux responsables de la discrimination des filles en matière de soins de santé néonataux et d'élaborer des stratégies pour y remédier. Parmi les solutions actuellement à l'essai pour améliorer la prise en charge médicale des filles, citons la formation des prestataires de santé, l'amélioration des informations destinées aux parents et l'introduction d'incitations financières sous forme de couverture de frais (transport, etc.).

### **Eau, assainissement et hygiène**

46. Au cours de la période 2014–2017, les résultats ventilés par sexe enregistrés par les pays de programme l'UNICEF montrent que l'amélioration de l'accessibilité des installations EAH, en particulier dans les situations d'urgence, est en bonne voie et a des effets positifs sur la vie des femmes et des filles. L'UNICEF a accéléré l'intégration du principe d'égalité des sexes dans ses programmes EAH, en répondant aux besoins particuliers des femmes dans ce domaine, notamment au sein des établissements de santé et d'éducation et en matière de GHM, mais aussi en favorisant leur participation au sein des initiatives EAH et leur influence sur la prise de décision. Dans le cadre d'un soutien direct, par exemple, l'UNICEF a équipé plus de 1 500 centres de santé d'installations EAH, à travers 49 pays, améliorant ainsi la qualité des services de santé maternelle.

47. En 2017, au moins 75 % des ménages avaient accès à une source d'eau potable améliorée dans 148 pays contre seulement 116 en 2014, l'objectif fixé à 131 pays étant dépassé. Dans 120 pays, au moins la moitié de la population disposait d'un système d'assainissement amélioré, contre 106 en 2014. Le nombre de pays dont au moins un tiers des habitants pratiquent la défécation à l'air libre est passé de 21 en 2013 à 17 en 2017. Grâce au soutien de l'UNICEF, 39 millions de personnes de 50 000 communautés auraient abandonné cette pratique en 2017, et plus de 60 millions au cours de la période 2014–2017. Enfin, dans les situations d'urgence, l'UNICEF a fourni de l'eau à 32,7 millions de personnes, des services d'assainissement à 9 millions de personnes, et des informations et services d'hygiène essentiels à 28 millions de personnes.

48. Au cours de la même période, l'UNICEF a contribué au renforcement de la gouvernance dans le secteur EAH, notamment en introduisant des politiques et des budgets permettant d'améliorer sensiblement la situation des filles et des femmes. Au Pakistan, les efforts de plaidoyer locaux soutenus par l'UNICEF ont abouti à une hausse de 28 % des budgets publics affectés au secteur EAH, ce qui a permis de gonfler immédiatement l'enveloppe budgétaire allouée à l'assainissement et de construire des sanitaires sûrs pour 847 000 femmes. Au Ghana, l'UNICEF a aidé 375 communautés à intégrer le principe d'égalité des sexes dans les programmes d'assainissement total piloté par la communauté, auxquels ont participé 95 000 femmes et filles. Dans les communautés ciblées, davantage de femmes ont ainsi occupé des fonctions décisionnelles importantes. Elles se sont également formées à la construction de latrines, ont acquis des compétences commerciales leur permettant de générer un revenu et se sont investies dans le plaidoyer en faveur de l'assainissement. En Inde, 1 600 femmes ont pu renforcer leurs capacités et intégrer les « agents de mobilisation EAH », un groupe de travailleurs de première ligne, composé majoritairement d'hommes, qui jouit d'une bonne visibilité politique. Elles ont pu y

diriger des activités en faveur de l'élimination de la défécation à l'air libre dans les villages des États de Bihar et d'Odisha.

49. Les interventions relatives au secteur EAH déployées par l'UNICEF dans les situations d'urgence ont également amélioré la vie des femmes et des filles. Au Yémen et au Somaliland, les investissements dans la construction d'installations d'eau ont permis de réduire la distance vers les points d'eau et, par la même occasion, le risque de violence à l'égard des femmes et des filles durant les trajets. Au Bangladesh, où se sont réfugiés en masse les Rohingya, l'avis des femmes et des filles est précieux pour évaluer l'utilité des équipements sanitaires fournis et mettre au point des solutions pour améliorer la sécurité des latrines.

### **Éducation**

50. Au cours de la période 2014–2017, l'UNICEF a intégré de manière plus soutenue le principe d'égalité des sexes dans l'éducation, afin d'améliorer non seulement la parité des taux de scolarisation, mais aussi l'égalité des sexes dans l'apprentissage et l'enseignement, la dimension de genre dans la pédagogie des programmes scolaires et les résultats d'apprentissage, et les difficultés d'accès à l'éducation que rencontrent les filles dans les situations d'urgence. Un autre volet prioritaire a été l'amélioration de la ventilation par sexe et de la pertinence des données relatives à l'éducation.

51. À l'échelle mondiale, la parité du taux d'achèvement du cycle primaire a été atteinte en 2008, bien que ce taux ait légèrement fléchi en 2016, à 90 %. L'UNICEF et ses partenaires poursuivent leurs efforts en faveur de la parité au sein des populations d'enfants déscolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, soit 34 millions de filles et 29 millions de garçons. En Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne, en Asie centrale, en Asie de l'Ouest, en Asie du Sud, et dans le Caucase, les filles sont plus exposées à la déscolarisation que les garçons.

52. L'UNICEF continue d'étayer les données et les preuves relatives à l'égalité des sexes et à l'éducation. Les recherches menées dans le cadre de l'Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés ont permis aux gouvernements d'élaborer des solutions politiques, afin d'éliminer les obstacles à l'éducation liés au genre au Cambodge, dans l'État de Palestine, au Mexique, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Timor-Leste. La plupart visent à réintégrer les filles dans le système scolaire ou à s'assurer qu'elles débutent leur scolarité à l'âge voulu. En Zambie, l'initiative « Data Must Speak », soutenue par l'UNICEF, a créé des profils d'établissement pour plus de 8 000 écoles primaires, en indiquant le nombre de cas de décrochage scolaire par sexe.

53. Conscient du rôle joué par les programmes scolaires et la pédagogie dans la perpétuation des discriminations sexistes, le Myanmar a intégré le principe d'égalité des sexes dans son programme de formation continue des enseignants en milieu scolaire. Il a notamment élaboré des directives visant à garantir la parité parmi les enseignants et les animateurs participant aux formations et aux ateliers, ainsi que dans les illustrations des manuels scolaires représentant des enfants.

54. En situation de crise humanitaire, les programmes d'apprentissage accéléré mis en œuvre au sein des communautés peuvent s'avérer essentiels pour garantir la scolarisation des filles. En Afghanistan, l'UNICEF a contribué à la scolarisation de 276 000 enfants (dont 59 % de filles) dans plus de 10 000 écoles communautaires, et de 118 000 enfants (dont 73 % de filles) dans 4 000 centres d'apprentissage accéléré.

## Protection de l'enfance

55. L'intégration du principe d'égalité des sexes dans le domaine de la protection de l'enfance a nécessité une révision de l'hypothèse voulant que la simple protection des garçons et des filles soit synonyme d'égalité des sexes. Si, dans certains domaines tels que les MGF/E, les risques spécifiques encourus par les filles sont bien compris, il aura fallu attendre 2016–2017 pour que la dimension de l'égalité des sexes dans le cadre de la violence à l'égard des filles, des garçons et des femmes fasse son entrée dans les programmes. Ce changement est intervenu après une évaluation menée en 2015 par l'UNICEF sur la violence à l'égard des enfants, et l'évolution du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants. En parallèle, les données pertinentes ventilées par sexe concernant la violence à l'égard des enfants ont gagné en importance, tout comme la dimension de l'égalité des sexes relative à l'amélioration de la procédure d'inscription au registre d'état civil et des principaux systèmes statistiques. Les efforts des programmes dans ces domaines se poursuivent et devront s'intensifier au cours de la période 2018–2021.

56. L'UNICEF a soutenu des programmes de renforcement des capacités des filles et des garçons en matière de repérage, de prévention et de signalement des violences sexuelles. Le nombre de pays dans lesquels au moins 75 % de la population à risque ciblée possède ces capacités a connu une augmentation timide, passant de 9 à 15 entre 2014 et 2016, puis considérable, atteignant 31 pays entre 2016 et 2017. Le principe d'égalité des sexes est donc visiblement en bonne voie d'intégration dans les efforts de protection de l'enfant. Par ailleurs, en 2017, 51 pays avaient mené des évaluations connexes avec l'appui de l'UNICEF afin d'améliorer leurs politiques de protection de l'enfant, soit plus du double par rapport à 2014.

57. En 2017, l'UNICEF a contribué à l'amélioration du recueil et de l'analyse de données ventilées par âge et par sexe relatives à la violence à l'égard des enfants au Lesotho. Le personnel des postes de police de district a appris à ventiler les données relatives aux cas de violence signalés, en fonction notamment de l'âge et du sexe de leurs auteurs. Au Malawi, le recueil des données sur la violence sexiste et la violence à l'égard des enfants a progressé, grâce à la mise en place d'équipes mobiles de signalement communautaires dans presque tous les districts.

58. Le Programme commun de lutte contre la mutilation génitale féminine et l'excision mis en œuvre par le FNUAP et l'UNICEF a progressé entre 2014 et 2017 : sur 17 pays, 13 disposent désormais d'un cadre juridique et politique détaillé, et 12 ont octroyé une enveloppe budgétaire à sa mise en œuvre. En 2017, 870 000 filles et femmes ayant subi ou risquant de subir des MGF/E ont bénéficié de services de prévention et de protection, et 6,1 millions de personnes à travers 2 960 communautés ont publiquement annoncé l'abandon de cette pratique, un résultat obtenu grâce à l'éducation, au dialogue et au consensus communautaires. Au Burkina Faso, le dialogue communautaire a mobilisé 64 500 participants, dont 1 200 chefs religieux et traditionnels, lesquels se sont ensuite prononcés en faveur de l'élimination du mariage d'enfants et des MGF/E. Le pays a également lancé des campagnes médiatiques et des activités d'autonomisation ayant permis de sensibiliser et d'informer 1,6 million de personnes, selon les estimations.

59. Les acteurs sont également de plus en plus conscients de la corrélation entre la violence à l'égard des enfants et celle à l'égard des femmes. En République-Unie de Tanzanie, l'UNICEF a aidé le gouvernement à élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action national pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des enfants,

lequel a permis de centraliser les efforts de protection au sein d'un organe de coordination unique.

60. Les disparités entre les sexes dans les registres d'état civil et les principaux systèmes statistiques commencent à susciter des inquiétudes. L'écart entre les sexes des naissances déclarées est supérieur à 2 % dans 17 pays ; au niveau mondial, on note également une plus forte absence d'identité juridique chez les femmes et les filles. Afin d'y remédier, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés mènent la campagne #IBelong pour mettre fin à l'apatridie, en plaidant notamment pour l'élimination des obstacles liés au genre de la législation relative à la nationalité au sein de 15 pays.

61. L'UNICEF procède actuellement à un examen élargi des pratiques discriminatoires liées à la déclaration des naissances, notamment l'obligation de présenter ou de nommer le père de l'enfant pour obtenir un certificat de naissance. Dans de nombreux pays, cette condition empêche ou dissuade les mères célibataires, les victimes de viol, les travailleuses du sexe, les femmes en union polygame, les femmes mariées précocement, ainsi que les nombreuses femmes qui ne peuvent accéder facilement à leur mari ou l'influencer, de déclarer la naissance de leur enfant. Selon une étude menée en 2017 par l'UNICEF en Haïti, le manque de connaissances et les perceptions sociales liées au genre ont contribué au faible taux de déclaration des naissances d'enfants nés de mères célibataires (15 %).

### **Inclusion sociale**

62. En 2017, l'intégration du principe d'égalité des sexes dans l'inclusion sociale a principalement consisté à renforcer la capacité des femmes et des filles à améliorer leur accès aux ressources publiques et leur contrôle sur celles-ci. Entre 2016 et 2017, le nombre de pays de programme dotés d'un plan national de protection sociale intégrant des éléments liés à l'égalité des sexes est passé de 78 à 87. Par ailleurs, 91 pays ont révisé et modifié leur droit national, afin de se conformer aux conclusions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, contre 82 en 2014.

63. En 2017, l'UNICEF a soutenu l'élargissement des programmes d'allocations en espèces dans 38 pays, dont 15 en situation de crise humanitaire. Parmi ces derniers, le Yémen est intervenu en priorité auprès des mères et des aidantes : il a mené un plaidoyer actif auprès des communautés, ouvert une maison de naissance accessible uniquement sur présentation de photographies d'identité par les femmes ou les aidantes, et engagé systématiquement des femmes parmi les employés de banque et le personnel de sécurité aux points de retrait d'espèces. Progrès notable, la moitié des 32 070 demandeurs de retrait d'espèces étaient des femmes en 2017.

64. La prestation d'avantages sociaux et la protection sociale (soutien à la garde et à l'éducation des enfants, congés de maternité et de paternité, etc.) forment une composante essentielle de l'inclusion sociale respectueuse de l'égalité des sexes. En Malaisie, le plaidoyer politique énergique et les efforts de sensibilisation de la population menés en 2017 ont abouti à l'adoption d'une nouvelle loi garantissant un rallongement du congé de maternité, des pauses d'allaitement sur le lieu de travail, des avantages fiscaux pour inciter les femmes à reprendre leur activité professionnelle, et des services de garde d'enfants pour le personnel des bureaux du gouvernement. Cette même année, l'UNICEF et ses partenaires ont lancé la campagne mondiale « Super Dads », afin de promouvoir les pratiques parentales positives et d'encourager les pères à s'investir activement dans l'éducation de leurs enfants.

65. Globalement, les efforts engagés pour intégrer le principe d'égalité des sexes dans tous les programmes se sont avérés inégaux, en particulier au cours des premières années de la mise en œuvre du Plan d'action 2014–2017 : le personnel de l'UNICEF ne maîtrisait pas toujours la notion d'« intégration » ni les moyens d'intégrer suffisamment le principe d'égalité des sexes dans les activités. Ces difficultés sont clairement apparues au moment de la mise en œuvre et de la communication des résultats. L'UNICEF les a quelque peu résorbées en 2016–2017, en intensifiant l'appui technique fourni par les spécialistes de l'égalité des sexes basés au siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. L'organisation a par ailleurs amélioré les analyses des disparités entre les sexes, et clarifié la formulation et la mise en œuvre des résultats des programmes en matière d'égalité des sexes. Ces efforts continus exigent de renforcer considérablement les capacités, car rares sont les bureaux de pays qui possèdent les compétences techniques nécessaires pour intégrer le principe d'égalité des sexes dans la conception et l'exécution des programmes. Le Plan d'action 2018–2021 pour l'égalité des sexes accorde la priorité à ces enjeux, en s'appuyant sur la matrice des résultats et des ressources du Plan stratégique 2018–2021 – laquelle formule plus clairement les résultats attendus en matière d'égalité des sexes – et en accélérant le déploiement des outils, des orientations et du renforcement des capacités, en vue d'améliorer les analyses des disparités entre les sexes et le suivi des résultats.

### **III. Renforcement institutionnel**

66. Le Plan d'action 2014–2017 pour l'égalité des sexes a suivi les progrès des capacités institutionnelles et des systèmes de soutien à l'aide de cinq indicateurs. Ces quatre dernières années, la plupart des efforts accomplis dans ces domaines se sont avérés positifs.

#### **A. Dépenses afférentes aux programmes en faveur de l'égalité des sexes**

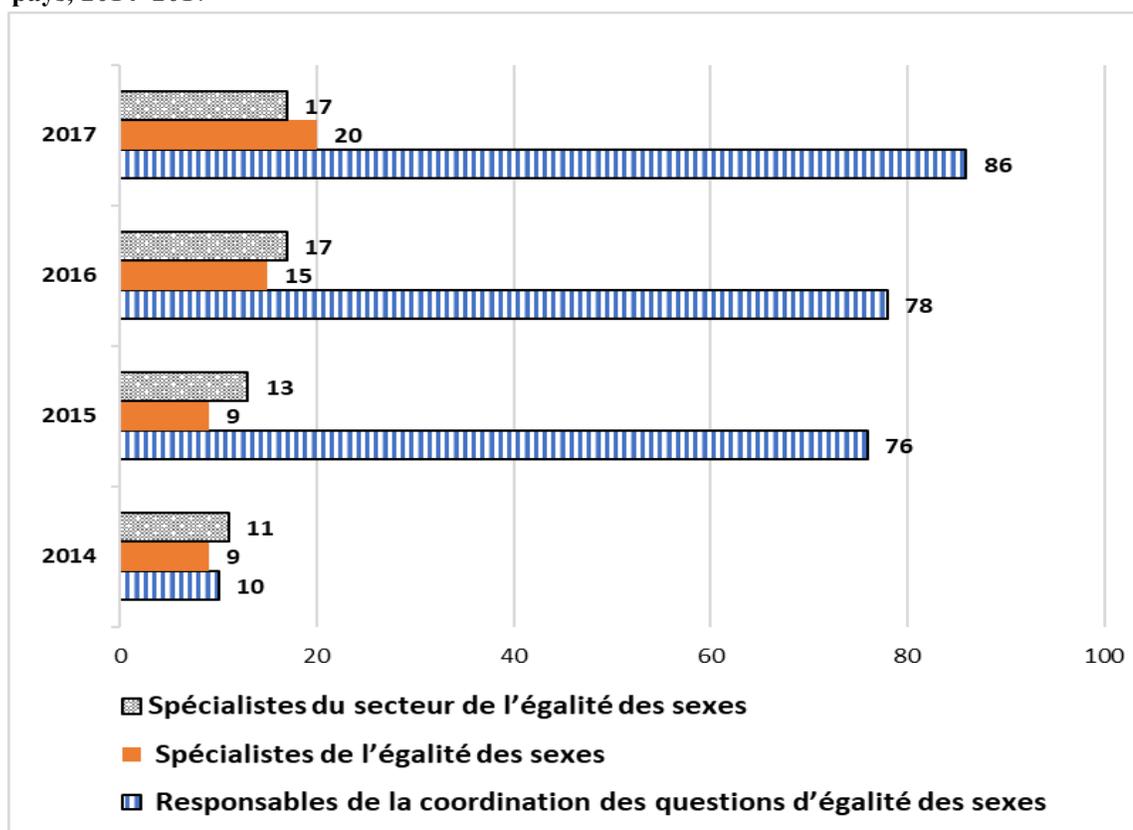
67. Conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'UNICEF a défini un indicateur financier visant à affecter 15 % des dépenses associées aux programmes à la progression de l'égalité des sexes avant 2017. La norme définie par l'UNICEF pour qualifier les dépenses comme « faisant progresser l'égalité des sexes » est exceptionnellement élevée, car les résultats, de même que les activités, doivent être pertinents ou transformateurs à cet égard. Les progrès enregistrés au cours de la période 2014–2017 pour cet indicateur sont satisfaisants, à défaut d'avoir atteint la cible. Les dépenses des programmes engagées pour améliorer l'égalité des sexes sont passées de 8,3 % en 2013 à 10,7 % en 2017. Cette hausse sensible traduit les efforts concertés des acteurs pour octroyer davantage de ressources organisationnelles à la question et améliorer le suivi des dépenses au titre du Plan d'action 2014–2017. L'optimisation du système de codage des dépenses, notamment l'introduction de l'étiquette « égalité des sexes » au niveau des activités, permettra d'harmoniser les contenus du Plan stratégique et du Plan d'action 2018–2021 pour l'égalité des sexes, et de mieux contrôler l'évolution des programmes et des dépenses.

#### **B. Effectifs et capacités alloués aux questions d'égalité des sexes**

68. L'UNICEF a nettement amélioré le nombre et la qualité de ses prestations d'expertise technique en matière d'égalité des sexes, notamment en établissant un

solide réseau de spécialistes du domaine chevronnés, au siège et dans les sept bureaux régionaux. L'équipe comptait 15 spécialistes en 2016 – au lieu des 14 visés – et 16 en 2017. Ces renforts ont beaucoup contribué à l'amélioration de la prise en compte de l'égalité des sexes au sein des programmes de l'UNICEF. Le nombre de spécialistes de l'égalité des sexes au niveau national est passé de 9 en 2014 à 20 en 2017, sans toutefois atteindre les 50 visés (voir figure III). Dans les bureaux de pays de l'UNICEF, il est passé de 11 à 17 sur la même période, ce qui a permis de compenser cette insuffisance. Une autre avancée de taille a été la mise en place de responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes dans 86 bureaux de pays, contre seulement 10 en 2014. En outre, les conseillers régionaux en la matière ont aidé plus systématiquement les bureaux de pays à renforcer leurs capacités, mais également celles de leurs partenaires, relatives aux programmes de promotion de l'égalité des sexes et aux résultats associés, par le biais de formations et de missions d'appui technique régulières.

Figure III  
Effectifs intervenant dans le domaine de l'égalité des sexes dans les bureaux de pays, 2014–2017



69. Parallèlement à l'augmentation du nombre de spécialistes de l'égalité des sexes, l'UNICEF a lancé en 2017 l'initiative GenderPro, en vue de professionnaliser les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, ainsi que les responsables et spécialistes sectoriels et thématiques, et de renforcer leurs capacités en matière d'égalité des sexes. L'organisation a déjà formé un premier groupe pilote de 24 responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes. Cette initiative vient compléter le renforcement des capacités mené sur le terrain par les conseillers

régionaux en égalité des sexes, et sera élargie aux partenaires et homologues de l'UNICEF.

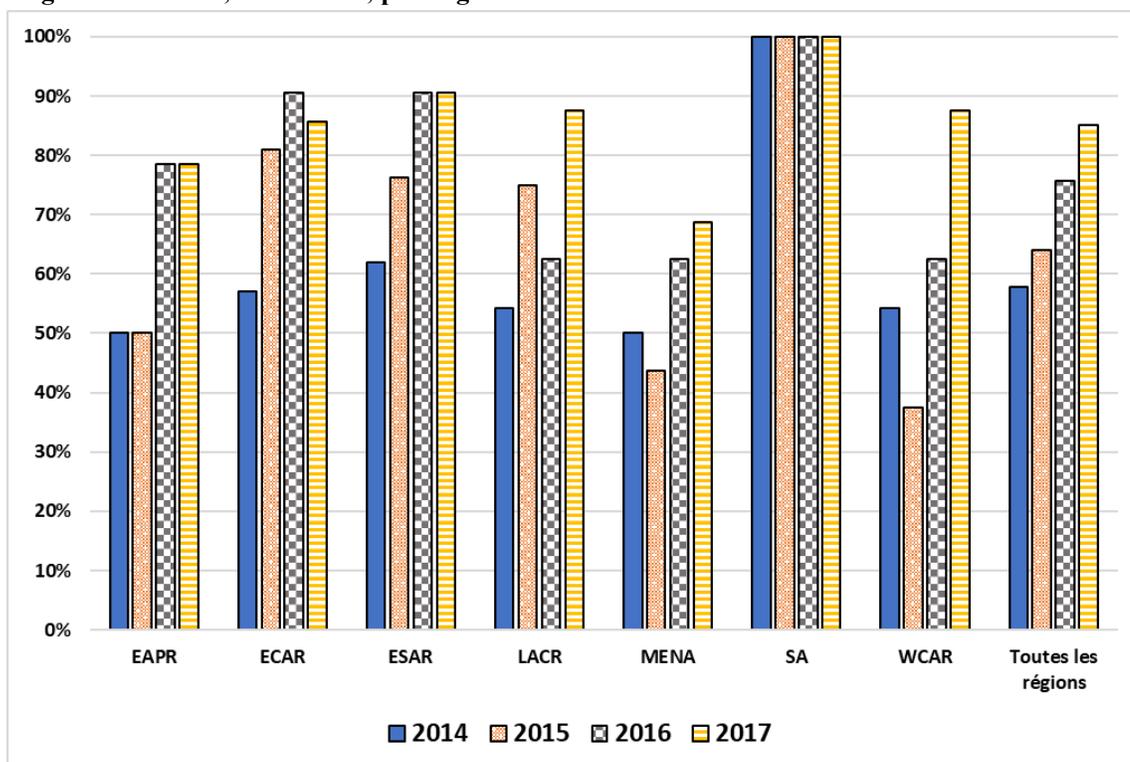
70. La parité a bien progressé, quoique inégalement, parmi les hauts responsables et la direction. En 2017, la moitié des directeurs généraux adjoints et six des sept directeurs régionaux étaient des femmes. Le pourcentage de femmes aux niveaux D2 et D1 s'est également accru, passant de 43 % en 2016 à 46 % en 2017. Malheureusement, cette hausse s'est accompagnée d'un recul de la parité au niveau P5, où 44 % des postes étaient détenus par des femmes en 2017, contre 46 % en 2016. Ce déclin met en relief la nécessité de gérer plus attentivement le développement et le renouvellement des talents féminins aux postes de niveaux P4 et P5, à mesure que leurs occupantes gravissent les échelons. En 2017, l'UNICEF a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality), la première norme mondiale de certification des entreprises sur l'égalité professionnelle hommes-femmes.

### **C. Résultats en matière d'égalité des sexes des plans de gestion des programmes de pays**

71. Au cours de la période 2014–2017, dans les bureaux de pays, l'intégration des résultats en matière d'égalité des sexes dans les plans de gestion nationaux a considérablement progressé. La proportion de plans de ce type définissant les responsabilités spécifiques des bureaux de pays quant à l'obtention de résultats et à la mise en œuvre du Plan d'action est désormais de 85 %, contre seulement 58 % en 2014. Toutes les régions ont observé une tendance positive (voir figure IV). Cette progression est due à l'amélioration de l'assurance qualité et de l'appui technique fournis par les conseillers régionaux en égalité des sexes, et à l'utilisation systématique d'un outil d'évaluation de l'égalité des sexes par les programmes, en vue d'intégrer plus facilement les résultats connexes dans la conception des programmes de pays.

Figure IV

**Pourcentage de plans de gestion de programmes de pays précisant les responsabilités relatives à l'obtention des résultats au titre du Plan d'action pour l'égalité des sexes, 2014–2017, par région**



*Abréviations* : EAPR : Asie de l'Est et Pacifique ; ECAR : Europe et Asie centrale ; ESAR : Afrique de l'Est et Afrique australe ; LACR : Amérique latine et Caraïbes ; MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord ; SA : Asie du Sud ; WCAR : Afrique de l'Ouest et Afrique centrale.

#### **D. Résultats en matière d'égalité des sexes relevés lors des évaluations des programmes de l'UNICEF**

72. D'après le système mondial de contrôle des évaluations de l'UNICEF, le pourcentage d'évaluations « satisfaisantes » et « très satisfaisantes » de l'intégration de la problématique hommes-femmes est passé de 33 % en 2015 à 66 % en 2016. Pour 2017, les chiffres soumis à titre provisoire indiquent la présence de 71 % d'évaluations « satisfaisantes » ou mieux.

#### **E. Mise en commun des connaissances, communication et partenariats efficaces**

73. En 2017, l'UNICEF a généralisé et systématisé les plateformes et les activités en ligne, afin de stimuler le partage en interne des connaissances et des apprentissages en matière d'égalité des sexes. Plus de 430 collaborateurs de l'UNICEF dans le monde ont participé à une série de webinaires portant sur des questions de fond et techniques relatives au Plan d'action pour l'égalité des sexes. Une communauté de pratique en ligne sur l'égalité des sexes compte désormais plus de 500 membres actifs.

74. L'UNICEF a continué de diffuser des messages importants relatifs à l'égalité des sexes auprès de ses parties prenantes externes et de ses partenaires, dans ses publications, sur son site Internet, en partageant des liens vers des sites Internet partenaires et en postant fréquemment des billets sur les réseaux sociaux. L'organisation relaie assidûment sur ses plateformes mondiales le contenu et les messages diffusés par les bureaux de pays. Les petites vidéos postées sur les réseaux sociaux, telles que celles sur le mariage d'enfants produites en 2017 au Bangladesh et au Kenya, ont été particulièrement bien accueillies.

75. Les campagnes et manifestations publiques de grande envergure ont continué d'assurer une visibilité et une diffusion importantes des informations sur les questions relatives à l'égalité des sexes. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et des acteurs de la société civile, l'UNICEF a organisé un grand événement pour célébrer la Journée internationale de la fille en octobre 2017 et a mis en ligne la vidéo #FreedomforGirls, visionnée plus de 2,5 millions de fois. Le rapport mondial sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants, paru en novembre 2017, met en avant les conséquences de la violence sexuelle sur les enfants, en particulier les adolescentes.

76. Les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer ses partenariats et sa participation aux équipes spéciales, comités directeurs et autres groupes de travail soulignent l'engagement collaboratif de l'organisation en faveur de l'égalité des sexes. L'UNICEF est membre du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, de l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, et de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes. L'organisation siège également en tant qu'observatrice au comité directeur de l'Initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, dirigée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. Elle est aussi membre du Groupe de référence sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations et codirige le réseau de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit. Ses principaux partenaires de la société civile et de la recherche sont notamment Girls not Brides, Plan International, Together for Girls et Gender and Adolescence : Global Evidence.

77. Au cours de la mise en œuvre du Plan d'action 2014–2017 pour l'égalité des sexes, les indicateurs institutionnels ont progressé, sans toutefois être complètement atteints. Cependant, grâce aux améliorations substantielles des mécanismes relatifs à l'égalité des sexes, à l'augmentation des dépenses et à l'amélioration des connaissances, de l'apprentissage et des capacités, l'UNICEF est bien positionné pour dynamiser ses interventions et ses investissements, et atteindre ses objectifs au cours de la période 2018–2021. Le nouveau Plan d'action s'attachera notamment à élargir l'expertise en matière d'égalité des sexes à l'échelle des pays, en stimulant la demande et l'offre de données et d'analyses relatives à l'égalité des sexes, en recensant et en partageant les bonnes pratiques et les modèles d'excellence que les programmes pourront déployer sur le terrain, et en encourageant l'affectation et l'utilisation des ressources en faveur de l'égalité des sexes.

#### **IV. Bilan et orientations futures**

78. Ces quatre dernières années, la promotion de l'égalité des sexes au sein des programmes et des institutions a nettement progressé, ce qui permettra à l'UNICEF d'accélérer ses avancées au cours de la période 2018–2021. L'organisation a

considérablement renforcé ses effectifs dédiés à l'égalité des sexes, ainsi que les capacités nécessaires à l'exécution de programmes de promotion de l'égalité des sexes ; elle a traité cette question comme une priorité transversale, indispensable à l'obtention de résultats dans tous les secteurs d'intervention. Elle a renforcé les systèmes et les ressources afin d'améliorer la mise en œuvre, et de repérer les interventions efficaces à même de faire progresser l'égalité des sexes. Le Plan d'action 2014–2017 montre qu'il est possible d'obtenir des résultats en quatre ans, à condition de formuler et de hiérarchiser clairement les résultats programmatiques relatifs à l'égalité des sexes, de garantir l'engagement des responsables et d'investir des ressources.

79. Les résultats en matière d'égalité des sexes figurent parmi les priorités des cinq groupes d'objectifs du Plan stratégique 2018–2021 ; un résultat principal porte notamment sur les rôles et les pratiques non discriminatoires à l'égard des femmes (Groupe 5). L'UNICEF s'appuiera sur les enseignements tirés de l'expérience, poursuivra les progrès dans les domaines affichant de bons résultats et trouvera des solutions aux difficultés résiduelles. L'organisation redoublera d'efforts afin d'accélérer et de développer les programmes de promotion de l'égalité des sexes, en veillant à leur qualité, d'accentuer l'intégration du principe d'égalité des sexes, de renforcer les données et les analyses, et d'accroître l'affectation des ressources.

80. Les quatre priorités ciblant les adolescentes ont permis d'attirer l'attention sur les formes d'inégalité interdépendantes auxquelles celles-ci sont confrontées : l'UNICEF et ses partenaires ont alors pu mobiliser – avec succès – des investisseurs et des acteurs locaux et internationaux sur des questions telles que le mariage d'enfants et la prise en charge des grossesses précoces. Les priorités ciblées ont également permis d'approfondir les analyses et l'appropriation par les pays des résultats en matière d'égalité des sexes, indispensables à la généralisation de solutions locales. Afin de progresser, les pays devront encore augmenter leurs investissements en faveur des adolescentes, mettre au point des solutions innovantes et développer leurs partenariats.

81. L'intégration du principe d'égalité des sexes dans les programmes de l'UNICEF a progressé plus lentement que d'autres priorités ciblant les adolescentes. Cependant, plusieurs domaines d'action prioritaires au titre du Plan d'action 2018–2021 sont déjà en bonne voie, notamment : la prestation de soins de santé maternelle de qualité ; le rôle et les besoins des femmes dans le cadre des interventions EAH ; l'égalité des sexes chez les agents de santé communautaires ; la question de l'égalité des sexes concernant l'inscription à l'état civil et les principaux systèmes statistiques ; et l'accès des mères et des aidantes aux dispositifs de protection sociale et de réduction de la pauvreté. Le Plan stratégique et le Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour la période 2018–2021 comprennent des objectifs de résultats dans ces différents domaines.

82. L'engagement de spécialistes techniques de l'égalité des sexes supplémentaires a permis à l'UNICEF d'améliorer notablement la coordination technique et stratégique, et, ce faisant, d'augmenter considérablement la qualité et la portée des programmes de promotion de l'égalité des sexes et des analyses connexes, de renforcer les capacités et de dynamiser les réseaux et partenariats dans ce domaine. L'expertise technique en matière d'égalité des sexes a progressé plus lentement aux niveaux national et sectoriel. Elle fait partie des grandes priorités du Plan d'action 2018–2021, notamment avec la poursuite du déploiement de l'initiative GenderPro. L'UNICEF mettra en place, pour lui-même, ses partenaires et, plus généralement, pour les pays

de programme, une feuille de route rigoureuse visant à renforcer les capacités en matière d'égalité des sexes. Ce document se concentrera sur l'application de ce principe dans les programmes, notamment la réalisation d'analyses et de mesures de l'égalité des sexes d'excellente qualité.

83. Enfin, l'UNICEF doit reconnaître l'importance des collaborations et des partenariats qu'il a noués ces quatre dernières années et qu'il poursuit avec divers acteurs des Nations Unies, des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. La valorisation de ces réseaux et des synergies obtenues grâce à la mise en commun des actions et des expertises restera au cœur des efforts engagés par l'UNICEF pour développer ses programmes de promotion de l'égalité des sexes au cours des quatre prochaines années.

---